



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de management

Question écrite n° 113180

Texte de la question

À la suite de la publication du livre blanc du chapitre des écoles de management, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche de bien vouloir lui préciser les intentions de son ministère au regard de la proposition relative à la création d'un programme prioritaire d'attribution de bourses doctorales pour développer la formation de jeunes professeurs de niveau international.

Texte de la réponse

S'agissant de la formation à et par la recherche, le soutien à l'ouverture internationale de la formation des jeunes scientifiques intervient dès la préparation de la thèse. Dans ce cadre, le soutien financier du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche se concentre sur trois dispositifs : les cotutelles internationales de thèse, qui permettent aux doctorants de se former dans le cadre d'un projet de mobilité défini conjointement par un laboratoire de recherche français et un laboratoire situé à l'étranger. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche soutient, pour sa part, 150 nouvelles cotutelles internationales de thèse chaque année, sélectionnées sur critère d'excellence scientifique ; le programme « Aires culturelles », qui finance les programmes de mobilité à l'étranger de courte durée en cours de préparation de la thèse, au profit des doctorants de sciences humaines et sociales ; les crédits de fonctionnement des écoles doctorales : les 305 écoles doctorales actuellement accréditées sont invitées à développer, dans le cadre des crédits de fonctionnement qui leur sont alloués par l'État, une politique d'ouverture internationale axée notamment sur la mobilité à l'étranger des doctorants. Ainsi, les écoles doctorales peuvent soutenir financièrement la participation de leurs doctorants à des séminaires et colloques scientifiques internationaux organisés dans leur domaine de recherche. La mise en oeuvre de soutiens financiers spécifiques pour encourager et développer la formation à l'international de futurs professeurs de haut niveau paraît donc opportune, dans le domaine des sciences de gestion comme dans les autres disciplines de recherche ; toutefois ceux-ci doivent être définis par les établissements et les écoles doctorales au plus près des besoins en recrutement de leurs unités de recherche, et pris en charge dans le cadre de programmes existants d'ouverture internationale.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113180

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12879

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3384